

Note de lecture : Travail et changements technologiques

Laurent Braquet
Académie de Rouen

Dans cet ouvrage, Jacques Barthélémy et Gilbert Cette formulent des propositions de transformation de notre droit social afin de mieux concilier la protection du travailleur et l'efficacité économique, dans un contexte d'usage de plus en plus intensif du numérique, notamment depuis la crise sanitaire de la COVID-19. Il est temps selon les auteurs d'adapter nos institutions, et en particulier celles qui régissent le marché du travail, pour le rendre plus réactif et agile : « *l'efficacité économique ne peut se concevoir sans protection des travailleurs, l'arsenal de normes visant à protéger les travailleurs ne peut être construit sans considérer la question de l'efficacité économique* ».

Rendre le marché du travail plus réactif

Jacques Barthélémy et Gilbert Cette rappellent que le droit du travail est légitime en tant qu'il constitue une protection pour le travailleur, dans le cadre de sa relation asymétrique avec le chef d'entreprise, « *mais cela étant, si la protection qu'il offre aux travailleurs dégrade l'équilibre macroéconomique et augmente le chômage structurel, cette fonction est dévoyée* ». Or les études de l'OCDE montrent qu'au sein des pays de l'OCDE, la France se situe parmi ceux qui connaissent à la fois des normes réglementaires fortes et un taux de chômage élevé. Alors que la crise de la COVID-19 confère une nouvelle opportunité d'accorder aux partenaires sociaux davantage de latitude dans la recherche des bons compromis entre protection et efficacité économique, les auteurs souhaitent proposer des pistes nouvelles de réforme du droit du travail. Leur idée centrale est que nous passons de la civilisation de l'usine, celle des organisations du travail hiérarchiques, à une civilisation du savoir, avec à la clé une individualisation des relations de travail, vectrice de davantage de liberté pour le travailleur.

Pour un droit de l'activité professionnelle

Jacques Barthélémy et Gilbert Cette estiment tout d'abord qu'il faut rénover la participation des salariés, déjà évoquée en son temps par le général de Gaulle, pour renforcer la qualité des relations sociales. Pas seulement en termes de participation financière, mais aussi en termes de présence des salariés dans les conseils d'administration. Mais pour atteindre cet objectif de démocratie sociale, il est aussi nécessaire de promouvoir le dialogue social. Selon Jacques Barthélémy et Gilbert Cette, depuis les ordonnances Travail de septembre 2017 et la loi Pénicaud de 2018, il est urgent d'approfondir la réforme du marché du travail par la négociation collective. Ils évoquent pour cela cinq pistes : mieux articuler le contrat de travail et l'accord collectif ; mieux articuler accord de branche et accord d'entreprise ; renforcer le rôle de l'institution unique de représentation du personnel ; rendre plus performant la prévention et le règlement des litiges ; mieux articuler les règles nationales avec les normes internationales. Jacques Barthélémy et Gilbert Cette appellent de leurs vœux une évolution de la culture de la négociation et une autonomie de l'accord collectif qui limite la résistance du contrat de travail vis-à-vis de l'accord collectif, même quand celui-ci a une portée transitoire. Ils plaident ainsi pour la construction d'un véritable droit de l'activité professionnelle, pour rééquilibrer les protections entre le travailleur salarié et le travailleur indépendant. Ce droit à l'activité professionnelle implique des niveaux de protection décroissants avec le degré d'autonomie, donc de responsabilité, même s'il ne se substituera pas au code du travail en vigueur actuellement. Selon Jacques Barthélémy et Gilbert Cette, il s'agit « *d'identifier le socle de droits du citoyen-travailleur* », qui articule mieux la protection sociale, les droits collectifs et les droits individuels. L'intérêt de cette démarche serait d'ailleurs de faciliter l'unification des droits du travail et de la sécurité sociale dans le droit social, en misant sur les conventions collectives et le dialogue social.

Le défi du télétravail

Dans cet ouvrage, Jacques Barthélémy et Gilbert Cette évoquent également l'impact de la crise sanitaire sur les transformations du travail, avec l'usage intensif de l'économie digitale. Ils s'attardent ainsi sur les enjeux du télétravail, dont la pratique a fortement augmenté depuis 2020 : selon eux, cette tendance est durable car elle est porteuse de meilleures conditions de travail et de libertés pour le travailleur, mais aussi de coûts moindres, de flexibilité et de gains de productivité pour l'entreprise. Le recours au télétravail massif nécessitera des ajustements du droit du travail, et notamment en matière de durée du travail (en intégrant notamment la notion de charge de travail qui doit être rendue compatible avec les capacités du travailleur et les dispositions réglementaires ou conventionnelles) ; mais il s'agira aussi de réduire les inégalités entre les télétravailleurs, qui pourront jouir d'une liberté et d'une autonomie plus grande, et les salariés dans des tâches plus manuelles qui conserveront des horaires prescrits.